



8, rue de la Marine
44210 PORNIC
Tél. 09 81 05 95 16

SAS au capital 1000 €
SIRET 800 129 850 RCS Saint-Nazaire
Préfecture de Loire-Atlantique
Carte professionnelle n° 2412T

MANDAT SIMPLE DE VENTE

Sans exclusivité

Mandat n° 16073

Nous soussignés Mairie de BLAIN (M. BUIF J.H. maire)
Société _____
Demeurant 2 Rue du gp. de gaulle
44130 Blain Tél : _____
Propriétaire(s) du : Camping du château

Agissant conjointement et solidairement en qualité de seuls propriétaires, nous mandons par la présente ESPACE CAMPING afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageant à produire à votre première demande toutes justifications de propriété. Etant entendu qu'en cas de pluralité de propriétaires, le ou les propriétaires signataires des présentes ont obtenu l'accord du ou des autres propriétaires et agissent en tant que leur mandataire verbal, outre en leur nom personnel.

1 - SITUATION - DESIGNATION

Désignation et adresse du bien RT de St Nazaire 44130 Blain
Camping 2 étoiles, avec 45 emplacements homologués, sur environ 2,4 ha dont 2,4 ha en zone loisir ; — résidents à — €/an ; — locatifs dont — M/H — autres ; piscine _____ ; accueil ; snack bar ; licence — habitation : —

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître M^{me} RUAUD à Blain

2 - PRIX

Les biens et droits, ci-avant désignés devront être présentés, sauf accord ultérieur au prix de : 300 000 €

Murs et/ou fonds de commerce (loyer annuel hors taxe : _____) Trois cent mille Euros (NU)

Cession de parts

Rémunération du mandataire non comprise, payable le jour de la signature de l'acte authentique tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

3 - REMUNERATION

Votre rémunération sera de : 4 % H.T soit 4,8 % TTC à la charge de l'acquéreur sur le montant total de la vente, si vente de parts sociales le calcul restera inchangé. Cette rémunération sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties conformément à l'article 74 du décret n° 726678 du 20 juillet 1972.

4 - CONDITIONS PARTICULIERES

Terrain aux normes : ELECTRIQUE oui non ; SECURITE oui non ; HYGIENE oui non

Les rapports de visite de contrôles (à la charge du vendeur), seront fournis lors de la vente, à prévoir :

Electrique Sécurité piscine Hygiène (cuisine) Amiante Etat parasitaire

Reprise des crédits baux : oui non

Autre à préciser : _____

5 - DOCUMENTS A FOURNIR

Par le mandant : 1-Arrêté préfectoral de classement 2-plan 3-Liste de matériel 4-contrats en cours (internet ; brasseur etc...) 4- copie contrat T.O et résident ; 5- licence

Par le comptable du vendeur : 1-Bilans 2-Crédit baux 3-Ventilation de la vente

Fait sur place le : 02/05/16 (en deux exemplaires dont un pour le propriétaire et l'autre pour l'agence)

LE MANDANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES AU VERSO

Le (s) Propriétaire (s) : Fait à Blain
le 30 Mai 2016
« Bon pour mandat » bon pour mandat

l'agence :
« Mandat accepté »

"Mandat accepté"



Hémeuf

«Exemplaire blanc agence, exemplaire jaune client»
Signer séparément chaque exemplaire

espace camping

Mots _____
Lignes _____
Chiffres _____
Rayés comme nuls _____